



**DELIBERATION**  
**N° CM 29/100/2023**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**- Séance du 19 décembre 2023 -**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**27**

Présents et représentés :  
**27**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 13 décembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Nicolas FOUQUE

• **Appels à projets concernant le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2024 – Sécurisation des bâtiments scolaires**

Le FIPD instauré par l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, a réaffirmé par l'article 1 du décret n° 2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance. Il a vocation à soutenir des actions dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Ce dispositif permet de financer les travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

Les demandes de financement seront arbitrées par le Préfet de police, dans le cadre d'une enveloppe régionale des crédits dédiés à la sécurisation des bâtiments scolaires.

La Municipalité souhaite continuer en 2024 les travaux, initiés depuis 2018, de mise en sécurité sur les écoles de la Commune. À ce titre, une somme de 2 184.24 H.T. sera inscrite au Budget Primitif 2024, pour l'installation d'un visiophone à gâche électrique à l'école des Boutons d'Or.

Ces travaux de mise en sécurité peuvent être subventionnés dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2024, mis en place par la Préfecture de l'Essonne,

**Considérant** le projet de réalisation des travaux de mise en sécurité de l'école des Boutons d'Or,

**Considérant** que cette acquisition peut être subventionnée dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

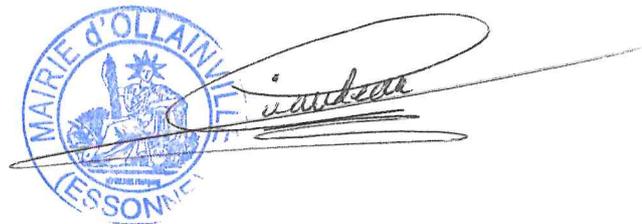
Entendu l'exposé de Madame Marie-Christine HARISLUR, Adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Prend acte** de la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'école des Boutons d'Or.
- **Sollicite** une subvention aussi élevée que possible, auprès de la Préfecture de l'Essonne, dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

*Le 21 décembre 2023*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ollainville, Essonne. The stamp contains the text 'MAIRIE D'OLLAINVILLE' at the top and 'ESSONNE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Girardeau'.